

## Pourquoi dire non aux fonds de pensions ?

En 1980, 29% des richesses créées par les entreprises servaient à rémunérer les actionnaires ;

En 2000 la part consacrée à ces rémunérations était de 41%.

**Aujourd'hui,**

- Près de 20% de la population française vit autour du **seuil de pauvreté**.
- Le **surendettement** a explosé ces dernières années.
- On parle des « **travailleurs pauvres** ».

Combien de salariés aujourd'hui sont à **découvert bancaire** chaque mois ?

Combien de citoyens peuvent aujourd'hui mettre de l'argent de côté ?

### Les fonds de pension ou l'épargne salariale c'est quoi ?

C'est prélever une partie de sa rémunération mensuelle et la confier à un organisme financier (placement) chargé de la faire fructifier.

Le but étant de récupérer cette mise au bout d'un certain nombre d'années augmentée des intérêts.

Les faillites successives des organismes de fonds de pensions (ENRON, WORLDCOM,...) ont conduit des milliers de retraités ou futurs retraités à la ruine (les retraités américains sont obligés de retravailler suite à l'effondrement boursier).

Le placement boursier n'offre aucune garantie à terme.

Les entreprises qui prospèrent le plus en bourse sont celles qui licencient le plus !

**Alors, êtes-vous prêts à confier votre avenir à ce système pervers ?**

## Les Fonctionnaires d'Etat ne sont pas des retraités mais des pensionnés.

### C'est à dire ?

Pour garantir leur neutralité et garantir au citoyen l'assurance d'un service rendu équitable sur l'ensemble du territoire, l'Etat au travers du statut de la fonction publique et au travers du code des pensions s'est engagé à rémunérer ses serviteurs (les fonctionnaires) tout au long de leur carrière et au-delà puisqu'il peut, s'il le désire, les rappeler en cas de nécessité.

**La pension est en réalité un salaire différé.**

### Ceux concernés :

Les fonctionnaires dont les 2/3 sont composés de catégories C et B : leur pension après 37,5 années de cotisations sur la base brute des 6 derniers mois de traitement hors primes, représente entre 62% et 55% de leur rémunération.

Envisager de cotiser pendant 40 annuités et changer la période de référence se traduirait inévitablement par une chute importante du montant de la pension.

### Au nom de l'équité en terme de durée (40 ans pour tous)

**ce serait un recul en terme de pouvoir d'achat (diminution du montant de la retraite perçue)**

Rappelons :

Un retraité « Balladurien » ( réforme 1993), perçoit aujourd'hui **19% de moins** en terme de retraites que s'il était resté avec l'ancienne formule !

### C'est pourquoi nous disons:

Avec les propositions que nous faisons, en conservant le système par répartition et en faisant participer à l'effort national tous les types de revenus (voir colonne 3 intra) on peut sans difficulté faire revenir tout le monde à 37,5 années de cotisations.

Il s'agit essentiellement de **faire un choix de société** et d'avoir le **courage politique** de faire enfin participer à la solidarité ceux qui possèdent aujourd'hui une majeure partie des **richesses produites par le fruit du travail des autres**



# L'AVENIR DE NOS RETRAITES

**Tordons le cou  
aux idées reçues !  
d'autres solutions  
existent ! ...**

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS  
TEL : 01.44.64.64.44

Janvier 2003